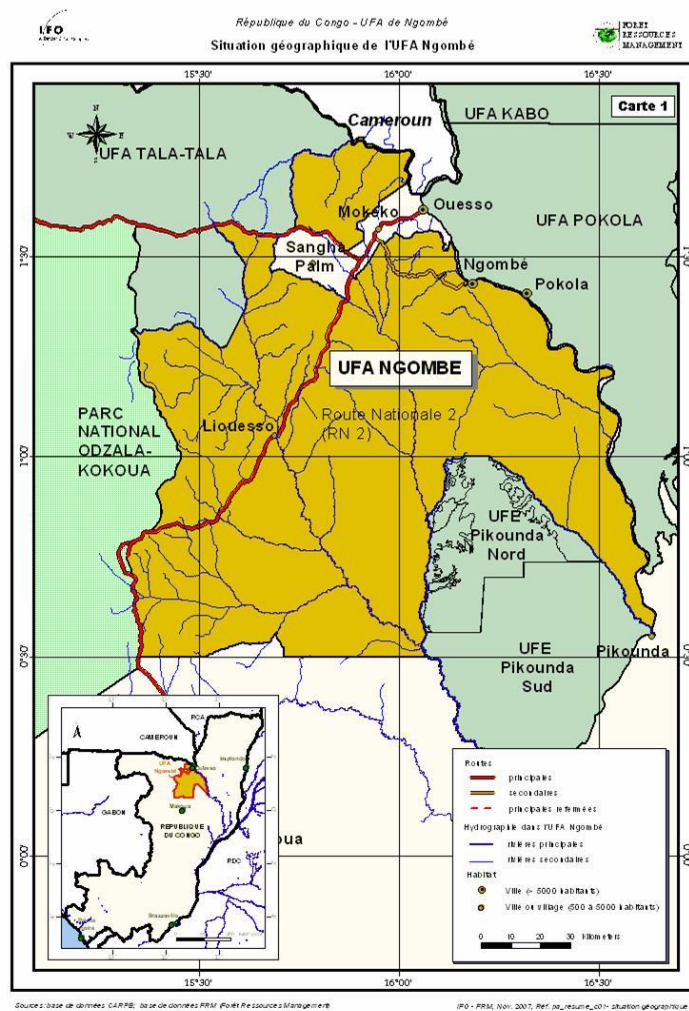


MONITORING DE LA GESTION FORESTIÈRE DE L'UFA NGOMBÉ

ANNÉE 2019



Mai 2020

1 INTRODUCTION

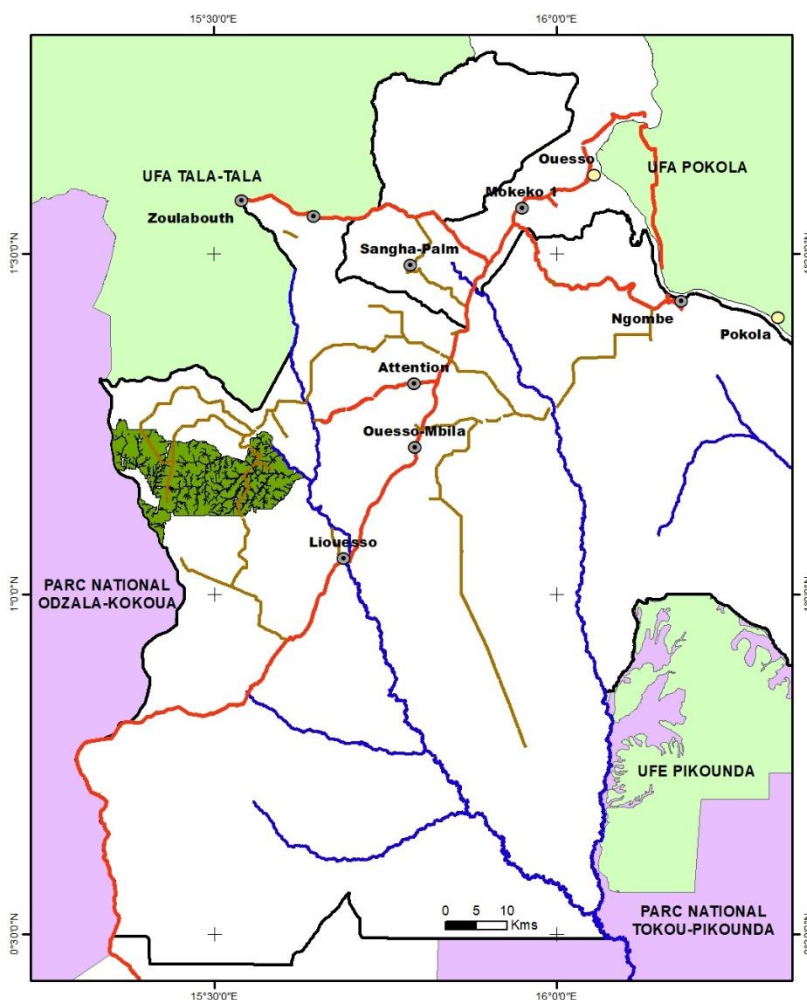
Ce rapport a pour objectif de fournir un résumé annuel des résultats du monitoring de la gestion forestière de l'UFA Ngombé. Conformément à la norme FSC^{TM1}, IFO effectue un suivi-évaluation régulier des activités en forêt pour mesurer :

- l'état de la forêt, les opérations de gestion et les impacts environnementaux ;
- le rendement des produits forestiers, la gestion durable de la forêt (et la chaîne de contrôle du bois (CoC) ;
- les impacts sociaux et économiques.

2 L'ÉTAT DE LA FORÊT, LES OPÉRATIONS DE GESTION ET LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Une surface de 31 287 ha a été exploitée dans l'AAC 2019 (AAC, Assiette Annuelle de Coupe) dans la 3^{ème} UFP (Unité Forestière de Production) qui couvre 6 ans (2016-2021), conformément à la planification du Plan d'Aménagement.

Cette surface correspond à 3,9 % de la surface de production totale de l'UFA (voir la carte ci-dessous).



¹ Licences : FSC-C122325 ; FSC-C123513

Le tableau ci-dessous montre les indicateurs environnementaux de 2014 à 2019.

Tableau 1 : Indicateurs environnementaux de la gestion forestière et de la transformation industrielle

Indicateurs environnementaux	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Unité		Δ 18-19
Assiette annuelle de coupe (AAC) exploitée – (abattage et roulage finalisés)									
surface totale	27'496	20'146	27'511	26 884	20 376	31 287	ha		54%
% de la surface totale de l'UFA (1,159 millions d'ha)	2,40%	1,70%	2,40%	2,30%	1,76%	2,70%	%		54%
Taux de la surface affectée par l'exploitation (routes, parcs, carrières, pistes de débardage, châblis d'abattage)									
en % de la surface totale de l'UFA	0,16%	0,14%	0,22%	0,16%	0,16%	0,19%			19%
en % de l'Assiette annuelle de coupe	6,7%	8,3%	9,2%	7,0%	9,0%	7,5%			-17%
Nombre moyen d'arbres abattus par ha par AAC	0,6	0,84	0,92	0,66	1	0,77	nb./ha		-23%
Volume net roulé par ha	6,9	10,7	9,1	7,2	9,7	6,8	m³/ha		-30%
Pourcentage de parcelles > 2 arbres exploitables / ha	3%	1%	0%	0%	0%	0%	-		-38%
Largeur moyenne des routes									
- routes principales	23,8	26,4	27,5	26,8	28,5	24,7	m		-13%
- routes secondaires	21,5	22,2	21,8	20,8	21	20,3	m		-3%
Longueur des routes (par AAC)									
- routes principales	37	19	67	69	49	38	km		-22%
- routes secondaires	152	109	169	146	163	196	km		20%
Abattage: note moyenne de qualité	89	85	86	88	86	87	%		1%
Faune (cf. P8c2_Progepp_Programme de suivi FAUNE)									
Nb. d'eco-gardes	15	30	30	30	30	30	Pers.		-
Nb. de personnes total PROGEPP (projet faune)	30	55	51	51	51	42	Pers.		-18%
Nb. de formations faune, droits de l'homme	0	5	1	1	2	1			
Nb. de saisies/infractions	148	141	181	154	167	126	nb.		-25%
& nb. de camps de braconnage détruits	6	54	72	59	60	88	nb.		47%
Nb. d'infractions relatives à la faune par les employés de IFO	0	2	0	0	0	0	nb.		-
Nb. de réunions de sensibilisation PROGEPP / WCS (*)	142	74	144			4	nb.		~%
Environnement									
Volume d'hydrocarbures par m³									
de grumes produites en forêt	7,1	6,3	7,5	9,2	11,4	12,3	litres/ m³		8%
de bois produit en débités	59	59	56	60,7	55,4	52,1	litres/ m³		+1%
Total de débités	83	84	84	92,9	93	91	litres/ m³		+4%
Volumes de biocides utilisés (L)	-	3 240	1 220	1 430	986	1 000		-	1%

2.1 LE MAINTIEN DU COUVERT FORESTIER

L'IMPACT DE L'EXPLOITATION

Le nombre d'arbres abattus était en moyenne de 0,77 arbres par ha sur l'AAC 2019. Afin de minimiser la surface affectée par les trouées d'abattage et par le débardage, IFO exploite, dans chaque parcelle, au maximum 2,5 tiges par ha ou 45 m³ par ha (en volume fût).

La surface exploitée de l'AAC 2019 a représenté 2,7% de la surface total de l'UFA. Dans l'AAC, 7% de la zone exploitée est affectée par l'exploitation, pour un effectif exploité de 0,77 arbres/ha. Ceci correspond à 0.19% de la surface totale de l'UFA affectée par l'exploitation en 2019. Le chiffre de 7% est inférieur à la prévision de dégâts utilisée dans le plan d'aménagement (7% pour une densité d'arbres exploitables en moyenne de 0,55 tiges/ha, correspondrait à une prévision de 9.8% pour une densité de 0.77 tige/ha). Ceci illustre l'efficacité de l'EFIR.

Les contrôles en détails de l'exploitation ont concerné un échantillon de 1,1% des pistes de débardage en 2019 (1,6% en 2018, 2,3% en 2017, 8% en 2016, 21% de 2009 à 2015, 17% dans toute l'UFP2). Les contrôles avec la nouvelle méthode donnent une assez bonne représentation de l'estimation des dégâts d'exploitation réels (Taux de dégâts moyen de 7 % pour 0.7 tiges/ha prélevées dans les échantillons contrôlés).

L'ABATTAGE CONTRÔLÉ

Les objectifs de l'abattage contrôlé sont de :

- maximiser l'utilisation de la ressource naturelle, minimiser la perte de bois;
- minimiser les risques d'accidents en privilégiant la sécurité ;
- minimiser les dégâts au peuplement résiduel, les arbres d'avenir, par un abattage directionnel, quand cela est possible.

Une formation en abattage contrôlé a été dispensée en Février 2019. De plus, IFO a un système pour évaluer mensuellement la qualité d'abattage. Cette note de qualité est intégrée dans la prime des travailleurs et a cette prime a été augmentée pour inciter encore à une meilleure qualité / sécurité du travail d'abattage. 10 souches par abatteur sont visitées et notées chaque mois. Chaque fois que la note d'abattage diminue de façon significative, une action corrective est émise. Avec une note moyenne de **87 %**, l'abattage en 2019 était conforme avec les prescriptions EFIR.

LES INFRASTRUCTURES EN FORET

Pour les **parcs à bois** l'objectif des mesures EFIR est de minimiser la surface totale des parcs et limiter la surface individuelle du parc à 0,25 ha, sauf pour les parcs en fin de route (parc de vidange).

La taille des parcs à bois est directement liée au nombre de pieds débardés et aux types d'essences débardées sur le parc. En contrôles, un parc sur dix est mesuré en détails. Les autres parcs sont pointés au GPS, de telle sorte que l'ensemble des parcs dans l'AAC sont localisés (total de 577 parcs). Tous les parcs mesurés le long des routes sont inférieurs à 0,25 ha en 2019 et aucun parc en fin de bretelle mesuré, n'était supérieur à 0.25 ha.

11 carrières de latérite ont été ouvertes dans l'AAC 2019.

En ce qui concerne les **routes**, une distance de 38 km de routes principales, avec une largeur moyenne de 24,7 m (norme officielle de 33 mètres de largeur maximum), une distance de 196 kms de routes secondaires, avec une largeur moyenne de 20,3 m (norme interne de 26 mètres de largeur maximum), ont été construites sur l'AAC 2019. 7 franchissements ont été construits dans l'AAC 2019 (correspondant à un total de 1.1 kms). L'érosion a été relevée lors du monitoring sur quelques endroits (parcs, carrières et routes), et des travaux de réhabilitation ont été réalisés.

MONITORING DE L'ECOSYSTEME, DES ESSENCES FORESTIERES ET DE LA REGENERATION

Un **dispositif de placettes permanentes** a été installé dans l'UFA Ngombé les objectifs principaux de comprendre l'évolution globale de l'écosystème forestier à partir d'échantillons représentatifs et de mieux appréhender la dynamique et l'accroissement des essences commerciales et de l'Afrommosia.

Les placettes permanentes sont installées dans les quatre types de principaux de forêts et couvrent 8 blocs de 9 ha chacun (72 ha). Les mesures se faisant tous les 3 ans, le 4^{ème} comptage a été achevé au 1^{er} trimestre 2017. Un rapport d'analyse a été rédigé. Avec ce dispositif, IFO participe à la 2^{nde} phase du projet international Dynafor du Cirad Forêt.

En 2019, un dispositif de sentier botanique a commencé à être installé dans le cadre du projet Dynafor, sur 400 ha, toujours pour connaître la dynamique et l'accroissement des essences commerciales.

2.2 L'IMPACT DE L'EXPLOITATION SUR LES EMISSIONS CARBONE (CO₂)

L'émission de carbone (CO₂) et les Gaz à Effet de Serre (GES), en % du carbone/ GES, stockés en forêt dans l'assiette annuelle de coupe, est estimé à 2% pour les routes, parc à bois et autres infrastructures et 0,5% pour les pistes de débardage dans le sous-bois. Ce taux reste bas grâce à l'application des mesures EFIR (Exploitation Forestière à Impact Réduit) conformes avec la norme FSC, qui diminuent considérablement les impacts sur la forêt.

L'UFA Ngombé fait partie du Programme de réduction des émissions des Gaz à effet de Serre ERP (Emission Reduction Programme), qui se déroule dans les départements de la Sangha et de la Likouala, en collaboration avec le « Forest Carbon Partnership Facility (FCPF) ».

Les émissions de carbone (CO₂) et des Gaz à Effet de Serre (GES) sont minimales par l'application de l'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR), mesure conforme à la norme FSC, grâce à l'accroissement des jeunes tiges et à la régénération naturelle qui permet une reconstitution quasi complète ou plus élevée de la forêt et du stock carbone, 10 à 20 ans après la récolte. L'émission de Gaz à Effet de Serre (GES) est estimée, en moyenne, à 5% du carbone/GES stocké dans la biomasse de l'Assiette annuelle de coupe, ainsi l'émission annuelle est seulement 0,1% du carbone/GES stocké dans la biomasse de la concession UFA Ngombé.

En dehors des émissions biogènes, liées à la biomasse en forêt, INTERHOLCO a calculé les émissions directes et indirectes des activités de IFO (<https://interholco.com/images/pdfs/FR-INTERHOLCO-Facts-and-Figures-2019-2014.pdf> - Paysage Environnemental), y compris les émissions indirectes du transport jusqu'aux pays des clients. Ces émissions sont toujours inférieures aux quantités de CO₂ stockées dans le produit bois ; d'où l'avantage de l'utilisation du bois par rapport à d'autres produits.

Même si les émissions des GES de l'EFIR sont minimales en forêt, INTERHOLCO s'est engagé, d'ici 2025, à diminuer de 10% les émissions des GES (Gaz à Effets de Serre/ « GHG ») en forêt par m³ de bois produit, par rapport au Niveau d'Emissions de Référence que l'ERP va calculer. Une diminution de la largeur des routes a déjà été mise en œuvre à partir de 2019, d'autres mesures sont en cours.

Pour les émissions non biogènes (hydrocarbures, énergie électrique...) pendant la production forestière, la transformation du bois et le transport, IFO (INTERHOLCO) s'est engagé à diminuer de 5%, d'ici 2025, les émissions par m³ de bois produit.

Un monitoring/évaluation/validation (MEV) est fait par IFO (INTERHOLCO) et en 2019, une réduction d'émissions du transport terrestre au Congo plus de 10% a été atteinte par rapport à 2018, grâce à une augmentation du transport par le fleuve.

2.3 LA FAUNE

Au 1^{er} trimestre 2019, WCS a annoncé son retrait du PROGEPP Ngombé par manque de ressources financières, ces bailleurs principaux, comme pour d'autres ONGs, ont changé leur approche de fonds. Ce retrait a amputé de 45 % les moyens financiers du dispositif. Malgré tout, IFO a décidé de maintenir le nombre d'éco-gardes du PROGEPP Ngombé (30 personnes). Ainsi le personnel total du PROGEPP Ngombé était de 42 personnes en 2019.

Dans l'AAC 2019, 2 baïs d'intérêt majeur, 12 baïs d'intérêt mineur et 4 éyangas ont été identifiés en 2017. Toutes ces zones d'intérêt particulier pour la faune ont été protégées de l'exploitation. L'identification des Eyangas et des Baïs s'était faite en collaboration avec les chercheurs du PROGEPP Ngombé. Après confirmation ou non, de l'existence de Baïs ou d'Eyangas par les résultats de l'étude terrain, des mesures de protection sont prises et appliquées sur le terrain par les équipes d'exploitation. Un **suivi de la récolte de la faune** dans les villages Liouesso et Mokouangonda, sur la Route Nationale 2, a été réalisé maintenu par PROGEPP malgré le retrait de WCS. Les quantités estimées par mois sont données en annexe. Ce suivi est réalisé 10 jours par mois dans chaque village.

En 2019, **aucune infraction** des employés de IFO relatives à la faune, notamment le transport de la viande de chasse, n'a été constatée.

2.4 LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

En moyenne, 56 litres d'hydrocarbures/m³ de débités sont utilisés à l'usine et 12 litres / m³ de bois produit en forêt. Pour la production de bois en débités en total ceci correspond à 91 litres d'hydrocarbures/m³. Ce chiffre correspond à une émission d'environ 22% de CO₂ par rapport à la quantité totale de CO₂ contenue dans le bois, en forme de Carbone.

L'export grumes a augmenté de 7% de 2018 à 2019 (autour de 31 200 m³)

3 LE RENDEMENT DES PRODUITS FORESTIERS ET LA CHAÎNE DE CONTRÔLE DU BOIS

La production forêt a été de 204'166 m³ en 2019, une augmentation de +2% par rapport à 2014. Le volume exploité était 6,9 m³ par ha. Le bois est scié dans les différentes unités de transformation à Ngombé avec un rendement global d'environ 30%. Toutes les productions de sciages et de grumes en 2019 sont certifiées FSC 100%.

Tableau 2 : Données de production de bois d'oeuvre

Données de production	Unité	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Δ 14-19	Δ 18-19
Quantité de bois récolté (volume net roulé)	m ³	199 947	216 288	225 484	193 247	197 289	204 166	2%	3%
Quantité de bois exporté (grumes/débités)	m ³	82 530	75 594	81 594	81 895	79 224	86 186	4%	9%
Quantité de bois récolté par ha en forêt	m ³ /ha	6,9	10,7	9,1	7,2	9,7	6,9	0%	-29%

4 LES CERTIFICATS

Le 2^{ème} audit de renouvellement du certificat FSCTM et le 1^{er} audit de certification pour Legal SourceTM, ainsi que l'audit de contrôle pour la Chaîne de contrôle (Chain of Custody / CoC), ont eu lieu en Novembre 2019. En 2019, IFO a suivi le changement de la norme de Rainforest Alliance FLV (Forest products Legality Verification) vers NEPCON Legal SourceTM. Dans ses rapports finaux, pour LegalSource, NEPCON a émis 1 non-conformité et 1 observation et pour FSC, 3 non conformités mineures et 6 observations. Pour la CoC, NEPCON n'a émis aucune demande d'action corrective ou observation

Avec le 2^{ème} Audit FSC de renouvellement, la société a résolues 5 Non conformités mineures, 5 observations et 3 notes.

5 LES IMPACTS ÉCONOMIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

Le tableau ci-dessous montre les impacts économiques.

5.1 LES SALAIRES DES EMPLOYÉS

En 2019, au total IFO a payé **4.83** milliards de FCFA en salaires locaux, soit 6.6 Millions d'€, soit un montant en augmentation de 11%, par rapport à 2018 (4.36 milliards de FCFA en 2018, 4,4 milliards de FCFA en 2016, 4.1 milliards de FCFA ou 6,3 Millions d'€ en 2015, 3.8 milliards de FCFA ou 5.8 Millions d'€ en 2014). Les salaires ont globalement augmenté en 2016, par employé, en raison du changement du système de primes (harmonisation inter services de l'entreprise) qui a été appliqué en septembre 2016.

Le salaire minimum mensuel à IFO est de 168'017 FCFA (251 €), soit 3,1 fois le salaire minimum mensuel en République de Congo (54'180 FCFA) ou le salaire de la convention forestier (54'800 FCFA).

5.2 LES TAXES PAYÉES

Les taxes payées par IFO en 2019 étaient de **3,6 milliards de Fcfa**, soit 81% de plus qu'en 2014. En particulier, l'augmentation en 2019 par rapport à 2014 est due à l'augmentation des prix mercuriales, et ainsi les taxes à l'exportation et la taxe d'abatage (l'application de l'arrêté N°22 717 qui révisait à la hausse les prix mercuriales). Les volumes exportés entre 2014 et 2019, quant à eux, n'ont augmentés que de 4% (ensemble, grumes et débités).

5.3 LES COÛTS DU VOLET SOCIAL, DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, DE LA SANTÉ, DE L'HYGIÈNE, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

Les coûts du volet social et du volet environnemental, représentent une somme de **1,49 milliards de FCFA, soit 2,28 million €, en 2019**, sont stables par rapport à 2018 (-1%). Ceci a amené à plus de contributions dans le cadre du processus CLIP, des projets du FDL et d'autres contributions par IFO. Ainsi, le nombre de réunions avec les communautés a baissé fortement en 2019, 155, par rapport à 323 réunions en 2016.

La contribution volontaire de IFO aux salaires d'un coordinateur technique (jusqu'à mi 2017) et d'une comptable pour le FDL, se sont poursuivies. L'assistant technique ayant été victime d'un accident routier en Janvier 2017, son intérim est actuellement assumé par le personnel de la société.

Tableau 3 : Les impacts économiques

Indicateurs économiques	2014		2015		2016		2017		2018		2019		Δ 14-19	Δ 18-19
	mio. XAF	'000 EUR	mio. XAF	'000 EUR	mio. XAF	'000 EUR	mio. XAF	'000 EUR	mio. XAF	'000 EUR	mio. XAF	'000 EUR		
Salaires et bénéfices des employés IFO	3'830	5'839	4'121	6'282	4'406	6'717	4 784	7'293	4 359	6 646	4 834	7 369	26%	11%
Taxes, redevances et autres services	2'001	3'051	2'342	3'571	2'721	4'148	3'402	5'186	3 221	4 910	3 622	5 521	81%	12%
Taxes et redevances forestières	611	932	663	1'010	894	1'363	938	1'431	1198	1 827	1140	1737	87%	-5%
Taxes à l'exportation	1'035	1'578	1'227	1'871	1'523	2'322	1'634	2'492	1615	2 462	1862	2839	80%	15%
Taxes à l'importation	77	118	169	258	140	213	602	917	304	464	384	585	399%	26%
Autres taxes	278	423	283	455	164	250	227	346	103	157	236	360	-15%	129%
Développement communaut., Aménagement forestier, HSE	1'127	1'718	1'301	1'984	1'641	2'502	1 383	2326	1 508	2 299	1 495	2 279	33%	-1%
Fonds de développement local	40	61	43	66	49	74	47	72	41	62	52	79	30%	27%
Hôpital et lutte contre le VIH/SIDA	204	311	196	299	270	411	302	460	211	322	243	370	19%	15%
Village, Camp des travailleurs et des cadres	485	740	560	854	633	965	689	1'050	632	964	561	856	16%	-11%
HSE *	-	-	-	-	98	149	146	223	157	239	148	225	-	-6%
Service social, développement local*	-	-	-	-	121	185	115	176	88	134	80	122	-	-9%
Ecogardes (gestion de la faune)	59	90	135	206	137	209	130	198	121	184	127	194	115%	5%
Service Aménagement/ Environnement	338	516	367	559	334	509	277	423	258	394	284	433	-16%	10%

* Depuis 2016, les coûts ont été séparés pour le service social (inclut dans l'aménagement avant) et le service HSE.

6 LES IMPACTS SOCIAUX

Le tableau ci dessous montre les impacts sociaux

Tableau 4 : Impacts sociaux

Indicateurs sociaux	Unité	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Δ 14 - 19	Δ 18 - 19
Employés IFO									
Nombre d'employés IFO (fin de l'année)	Pers.	1 047	1 079	955	910	892	899	-14%	1%
Nb. d'employés des entreprises en sous-traitance	Pers.	199	164	235	285	300	306	54%	2%
Nombre total	Pers.	1245	1243	1190	1195	1192	1205	-3%	1%
A.T. avec incapacité temp. 1 j. mortel / avec incapacité temp de > 4 jours	nb. AT	34	29	30	28	51	69	103%	35%
	nb. AT	0 / 43	0 / 132	0 / 155	1 / 87	1 / 150	1 / 192	+347%	+28%
Taux d'AT avec incap. temp. > 4 j. par 100 travailleurs	nb. /100	3.3	2.7	3.1	3.1	5.5	7.6	+130%	+38%
Infrastructures sociales du site de Ngombé									
Eau potable traitée pour la population	Mio. litres	121	106	96	92,7	94,2	89,9	-26%	-5%
Electricité fournie à la population* inclus camps des cadres**	MWh	906*	964*	1 027* 1 578**	1 072* 1 638**	1 074* 1 649**	993* 1 770**	10%	-8% 7%
Logements construits pour employés		16	18	6+20(→2017)	20	9	-		
Logements réhabilités (cuisines, sanitaire...)		1	5	5	11				
Autres constructions: boucherie, économat, boulangerie, dispensaire,...		1 CSI 1 salle de lecture	3 salles de classe	1 logement enseig-nants	1 bâtiment DDEF 3 forages				
Centre Médico Social (CMS) Ngombé									
Consultations à l'hôpital IFO	Nb.	9 160	12 907	12 398	15 867	9 769	12 493	36%	28%
Patients à l'hôpital IFO (28 lits)	Nb.	604	544	658	682	519	597	-1%	15%
Naissances vivantes par année	Nb.	352	291	297	308	305	321	-9%	5%
Mortalité à la naissance (1 ^{ère} année) au CMS à 5% au niveau national		3%	3%	2%	2%	3%	2%	-33%	-33%
Vaccinations par année		1 877	2 238	1 946	1 710	2 433	2 352	25%	-3%
Consultation avec les communautés riveraines									
Sites protégés dans l'AAC (sites sacrés, arbres, cimetières, campements, sources)	Nb.	6	21	71	57	3	15	150%	400%
Consultations avec la population: nb. de réunions	Nb.	212	197	324	140	172	155	-27%	-10%
nb. de participants	pers	5 433	5 003	8 982	3 838	5 410	5 568	2%	3%
Litiges résolus entre IFO et la population	Nb.	26	6	9	4	7	3	-88%	-57%
Protéines alternatives à la viande de chasse :	tonnes	41,9	48,6	62,4	43	40,5	29,7	-29%	-31%
Bœuf	tonnes	18,2	14,7	18,8	13,5	6,4	5,9	-68%	-28%
Produits congelés	tonnes	23,7	33,9	43,6	29,5	34,1	23,8	0%	-32%
Approvisionnement de Ngombé en Manioc	tonnes	37,7	27,9	65,6	59,9	-	-	-	-

6.1 LES EMPLOYÉS ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

A la fin de 2019, IFO employait 899 travailleurs. Le nombre d'employés de IFO et ses sous-traitants locaux est relativement stable, 1 214 en 2019, 1 225 en 2018, 1 195 en 2017, 1'190 en 2016 ; 1'243 en 2015).

Le taux d'incidence des accidents de travail (A.T.) a augmenté en 2019 à 7 A.T. par 100 employés (travaillant en plein temps). Un A.T. mortel en 2019 est à déplorer (survenu sur les routes d'exploitation).

En conséquence de l'augmentation générale en 2019 des accidents de travail, par rapport à 2018, l'analyse et les mesures correctives suivantes peuvent être apportées. Sachant que nombre de ces actions correctives sont déjà en cours d'application en 2020:

AT↓	Sections ayant les plus fortes augmentations d'AT entre 2018 & 2019 (en effectifs)	Causes indirectes	Causes directes	Actions correctives
+27	Scierie Production débités	--> augmentation de la production de 12% (2019 : 51 166 m ³ /2018 : 45 791 m ³)	--> Augmentation des cadences de manutention manuelle --> moindre méfiance / moindre application des gestes sécuritaires	- Formation sur la manutention manuelle et les risques associés - Implication des chefs d'équipe pour relayer le respect des consignes HSE au poste travail (Relais HSE).
+9	Atelier Garage	--> augmentation du nombre de voyages grumiers IFO de 15% (2018 : 2254 voyage/2019 : 2 599 voyage) --> moins de formations de sensibilisation sur la sécurité au travail en 2019 (32)/ 2018 (68 formations) --> augmentation du nombre d'heures de travail des machines en forêt --> nécessitant plus d'intervention du garage : +13% d'heures (2018 : 23 844 h / 2019 : 26 898 h)	--> Augmentation des risques d'accidents de circulation routière Un accident de circulation mortel survenu (non lié à l'atelier Garage)	- Mise en œuvre de la Geolocalisation des véhicules (informations en temps réel sur le comportement du chauffeur: vitesse, consommation de carburant, stationnement,...) - Mise en place des tests d'alcoolémie; - Formation sur la conduite défensive (respect du code de la route); - Mise en place d'une nouvelle procédure de circulation routière; - Utilisation de la RN2 pour réduire les distances - Mise en place d'indicateurs de suivi des machines - Réunions hebdomadaires de suivi
+8	Lamellés Collés	--> diminution de la production de 9% (4 156/3 821) --> moins de formations de sensibilisation sur la sécurité au travail en 2019 (7)/ 2018 (68 formations)	--> moindre méfiance / moindre application des gestes sécuritaires	Augmentation du nombre de formations SST
+10	Plan d'Aménagement&Pistage	--> Augmentation de la Distance moyenne Aller simple (2018 : 111 km)/ (2019 : 127 kms) --> augmentation de 13% des Kms de pistes réalisées : 2018 : 1 423 kms/2019 : 1 609 kms	Fatigue des opérateurs causée par le trajet Augmentation des risques d'accidents liés au travail de pistage (mauvaise manipulation de machette, chutes)	Mise en place de la base-vie de LIOUESSO - Augmentation de nombre d'équipes pour répartir la charge de travail - Commandes des cagoules anti-abeilles
	Abattage	Diminution de 50% des accidents avec arrêt entre 2019 (14) et 2018 (28)	Reprise des formations externes en abattage contrôlé depuis 2019	Poursuite des formations externes en Abattage contrôlé en 2020

6.2 LES INFRASTRUCTURES SOCIALES

Le campement des travailleurs de Ngombé reçoit gratuitement l'eau et l'électricité par IFO, avec presque 1 770 MWh d'électricité et environ 90 millions de litres de l'eau potable en 2019, chiffres relativement stables par rapport à 2018.

Différentes actions ont été effectuées pour améliorer les conditions de vie à Ngombé, notamment les campagnes périodiques de contrôle de la salubrité dans les camps des employés. Les travaux de construction dans le camp IFO à Ngombé, se sont poursuivis en 2019.

Dans le cadre d'un programme d'alphabétisation des semi-nomades, la dixième rentrée scolaire à l'école des Autochtones de Ngombé Carrefour, a eu lieu en Novembre 2019. Depuis le passage au régime public de l'école, IFO continue de soutenir le fonctionnement de l'école autochtone pour les compléments de salaires des enseignants/directeur, pour l'entretien du bâtiment, fourniture de l'équipement scolaire. Les petits déjeuners sont maintenant réalisés par une ONG en partenariat avec le PNUD ; ce repas stimule les enfants à venir régulièrement.

11 enfants ont rejoint le cycle normal à l'école publique à la rentrée scolaire de Novembre 2018 (soit 181 enfants depuis la rentrée scolaire 2010).

La bibliothèque de IFO est ouverte à tous les employés et à tous les élèves et à la population de Ngombé, afin de promouvoir l'éducation, la lecture et les loisirs par la connaissance. Pour renforcer la connaissance et l'ouverture sur le monde, en 2018, la bibliothèque a poursuivi les cours d'anglais et les cours d'informatique, accessibles à tous. Régulièrement d'autres activités ludiques et culturelles sont organisées dans cette structure : 8 activités extra ont été

organisées en 2019 (olympiades des sciences et de la littérature, apprentissage de jeux, concours de poésie, etc). L'engouement manifeste pour la bibliothèque de Ngombé se confirme par l'accueil de 10 594 lecteurs/visiteurs en 2019 (10'777 en 2018, 10'175 en 2017, 10'425 en 2016).

Concernant ses obligations de son cahier des charges pour le développement local, IFO a clôt ses obligations légales en 2017.

6.3 LE CENTRE MÉDICO-SOCIAL (CMS)

Le centre médico-social de l'entreprise au village, dispose de 23 agents. En 2019, le personnel du CMS a fait 12 493 consultations, soigné 597 patients, vacciné 2 352 personnes et assisté 321 naissances vivantes. Le docteur et une équipe de pairs éducateurs d'IFO effectuent aussi des campagnes de sensibilisation continues concernant le SIDA/VIH, le paludisme et autres maladies.

Les coûts du CMS ont continué à diminuer en 2019, en raison de l'achat de médicaments génériques.

6.4 LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Pour les employés IFO et le site de Ngombé, la fourniture d'alternatives alimentaires à la viande de chasse, est importante. Pour mener à bien cette entreprise, IFO soutient les agriculteurs locaux et les commerçants, qui importent des bœufs et des produits congelés. Ces actions de soutien, en 2019, ont rapporté à Ngombé **30 tonnes de protéines animales** (poisson, bœuf et produits congelés). Dans les commerces (sous contrats avec l'entreprise), la société a mis en place un système de surveillance périodique des prix sur des denrées de base et a mis en place des campagnes de contrôle périodiques.

6.5 LA CONSULTATION ET SENSIBILISATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET AUTOCHTONES

La population totale à l'intérieur de l'UFA Ngombé, comptant environ 85 villages et un 20^{aine} de campements enregistrés, est d'environ 6 000 personnes. En 2019, 155 réunions de sensibilisation et de concertation ont été organisées par l'équipe sociale IFO. Des réunions en collaboration avec l'ONG CDHD et les éco-gardes du PROGEPP ont eu lieu pour améliorer la collaboration de LAB et pour s'assurer une meilleure collaboration avec les populations.

Les réunions ont porté principalement sur l'élaboration de micro projets communautaires, la Cartographie participative, les impacts de l'exploitation forestière dans l'AAC, la gestion des litiges/requêtes, les règles de gestion de la faune, la tenue de réunions de la plateforme de concertation. Pour la dixième année consécutive, 1 réunion de Plateforme de concertation a eu lieu en août 2019. Environ 50 représentants des villages, des autorités et IFO se sont réunis pendant 2 journées, pour discuter les sujets sociaux et environnementaux.



LA RÉOLUTION DES LITIGES

L'ensemble des litiges ci-dessous a été résolu, grâce à une consultation participative permanente avec les communautés.

Tableau 5 : Détails des litiges soulevés par les personnes concernées et résolus par IFO

N° / Date	Nature du problème	Examen du problème	Décisions / solutions	Clôture du problème
1/ 08/04/19	Reviser les accords	IFO avait signé un accord avec Mr IBENOYE pour depot de boues (quartier Molili de la source)	IFO ne continuera pas à jeter les déchets des sciures dans cette zone. Un procès verbal a été dressé avec la famille plaignante.	PV signé le 19/04/2020
2/ 21/03/19	Ouvrir un espace de 6 ha pour un nouveau site de dépôt de sciures des usines	IFO a identifié dans cet espace 14 personnes ayant des cultures et arbres fruitiers	Un montant de 5 970 000 FCFA est arrêté pour dédommagement des 14 cultivateurs (PV signé en présence du Chef de poste agricole de Mokéko), dont la 1 ^{ère} tranche de 2 200 000 FCFA a été payée le 29 avril 2019 et la deuxième 1 750 000 FCFA payé le 6 juin 2019. Enfin la 3 ^{ème} et dernière tranche de 2 000 000FCFA, a été soldée le 22 octobre 2019.	Décharges de paiement. Soldé
3/ 04/12/19	Ritualisation de la protection de l'ancien village Eloupi	Ré indemnisation de la cérémonie de rituel par IFO (après la mission de protection du village), en sollicitant la somme de 500 000 FCFA	Après concertation, une somme de 350 000 FCFA a été attribuée à la communauté, ainsi : 50 000 FCFA pour chaque participant à la mission (4 personnes) ; 100 000 FCFA pour la communauté d'Attention ; 50 000 pour la communauté de Lengoué	20/02/2020, clôture du litige par le versement de 350 000 FCFA aux communautés

LE CONSENTEMENT LIBRE INFORME ET PREALABLE AVEC LES COMMUNAUTÉS LOCALES

L'AAC 2019 a concerné 4 villages. L'obtention des accords des populations (CLIP), afin que la société procède à l'exploitation de la zone forestière concernée, est spécifique aux villages directement touchés par ces activités d'exploitation. Cette démarche se fait en complément des activités du Fonds de Développement Local et en complément des autorisations d'exploitation officielles passées avec l'Administration Forestière. Pour l'AAC 2019, avant le lancement des activités en forêt, le CLIP a nécessité des négociations d'un montant de 60 Mo de FCFA, entre autre, pour la réhabilitation de 22 km de route.

Le résultat de cette démarche volontaire de l'entreprise dépend du nombre de villages concernés par chaque AAC, de la taille de population de ces villages et du nombre d'années successives où chaque village est concerné par l'exploitation. De ce fait, chaque accord CLIP a sa particularité.

LA PROTECTION DES SITES AVEC UNE IMPORTANCE PARTICULIÈRE POUR LES COMMUNAUTÉS LOCALES

Pour l'AAC 2019 (Assiette Annuelle de Coupe), 15 sites importants, pour les communautés locales et peuples autochtones, ont été identifiés. Ces sites n'ont pas encore été contrôlés du fait : de la fermeture tardive de l'AAC 2019 par l'administration et de la survenue de l'épidémie mondiale de Covid-19 en mars 2020. Avant chaque mise en exploitation d'une AAC, ces sites importants sont identifiés, cartographiés avec les populations, puis protégés. Ensuite, ces sites particuliers sont intégrés sur les cartes opérationnelles de l'exploitation pour que chaque opération d'exploitation les préserve. Après la fermeture de l'exploitation de l'AAC (2019), une mission de contrôle est effectuée, en commun avec l'équipe sociale IFO et les guides des villages concernés pour chaque site à préserver.

LE FOND DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (FDL)

Depuis 2009 jusqu'en 2019, 185 micros projets/dons ont été financés par le FDL, pour un montant total de 270 Mo de FCFA pour les micro-projets (461 Mo de FCFA ont été versé dans le compte du FDL inclus l'année 2007 jusqu'en 2019). En dehors du FDL, IFO a contribué encore en argent et en nature (bois en débités avec le transport vers les villages).

Approuvé par : Patrick GEFFROY - Directeur Général IFO